

## Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012  
Norme NF X 46-020

25 RUE DE LA LIBERATION

77430 CHAMPAGNE SUR SEINE



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	MAISONS INDIVIDUELLES	Adresse :	25 RUE DE LA LIBERATION 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	319PBG0001	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	17/07/2018	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Gaetan BEDEL	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	CPDI3869	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	22/04/2016	N° de contrat d'assurance :	10063271004
Organisme certificateur	I.CERT PARC EDONIA - BAT G - RUE DE LA TERRE VICTORIA - 35760 SAINT GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2018

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 13/09/2018**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Gaetan BEDEL**



## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C \ SOMMAIRE .....	3
D \ CONCLUSIONS .....	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	12
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	16
ATTESTATION(S).....	18
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	20

## D \ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

**La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations complémentaires**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
Combles		Joint de brique	Sol	Inaccessible
Combles		Laine de verre	Sol	Inaccessible
Combles		Joint de brique	Sol	Inaccessible
Combles		Laine de verre	Sol	Inaccessible

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Ensemble des pièces humides	MAISONS INDIVIDUELLES	Conduits	Remplacement de la VMC	Conduit	100%	SE PRONONCER SUR LE TYPE DECONDUIT
Ensemble des pièces humides	MAISONS INDIVIDUELLES	Bouche de ventilation	Remplacement de la VMC	Enduit de rebouchage	30%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Ensemble des pièces humides	MAISONS INDIVIDUELLES	Bouche de ventilation	Remplacement de la VMC	Joint	30%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	MAISONS INDIVIDUELLES	Plafonds	Remplacement de la VMC	Enduit / Peinture	30%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	MAISONS INDIVIDUELLES	Murs cloisons	Remplacement de la VMC	Enduit / Peinture	30%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	MAISONS INDIVIDUELLES	Murs	Remplacement de la VMC	Enduit / Peinture	30%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Combles	MAISONS INDIVIDUELLES	Sol	Complément isolation des combles	Joint de brique	30%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Combles	MAISONS INDIVIDUELLES	Sol	Isolation des combles	Laine de verre	30%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Dégagement	MAISONS INDIVIDUELLES	Plafonds	Pose de caisson de VMC	Enduit / Peinture	30%	ATTENTION QUE POUR LES T1BIS
	MAISONS INDIVIDUELLES		Documents			REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

Aucun document disponible

**ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:**

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

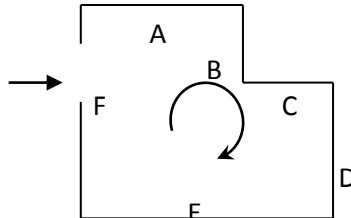
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée			OUI	CONCERNEE
			OUI	CONCERNEE
Séjour			OUI	CONCERNEE
WC			OUI	CONCERNEE
Cuisine			OUI	CONCERNEE
Dégagement			OUI	CONCERNEE
Chambre 2			OUI	CONCERNEE
Salle de bains			OUI	CONCERNEE
Chambre 1			OUI	CONCERNEE
			OUI	CONCERNEE
Combles			OUI	CONCERNEE

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée									
Séjour									
WC	Carreaux de plâtre	Béton				Placoplatre			
Cuisine	Béton	Carreaux de plâtre				Placoplatre			
Dégagement						Placoplatre			
Chambre 2									
Salle de bains	Carreaux de plâtre	Béton				Placoplatre			
Chambre 1									
Combles									

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Rapport N° : 319PBG0001 17/07/2018

7/23

Version : 13/09/2018

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cuisine		Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
WC		Enduit / Peinture	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P002	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
WC		Enduit / Peinture plaque de plâtre	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en faible quantité non séparable	319PBG0001P003	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Dégagement		Enduit / Peinture plaque de plâtre	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P004	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Dégagement		Enduit / Peinture plaque de plâtre	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P004	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
WC		Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P001	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
WC		Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P001	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cuisine		Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cuisine		Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P001	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Salle de bains		Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P001	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO



PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
WC		Enduit / Peinture	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P002	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
WC		Enduit / Peinture	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P002	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cuisine		Enduit / Peinture	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cuisine		Enduit / Peinture	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P002	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Salle de bains		Enduit / Peinture	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P002	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Salle de bains		Enduit / Peinture	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Salle de bains		Enduit / Peinture	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	319PBG0001P002	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage





## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 319PBG0001P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	319PBG0001 17/07/2018		Cuisine
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	17/07/2018	BEDEL Gaetan
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur A		Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 319PBG0001P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	319PBG0001 17/07/2018		WC
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	17/07/2018	BEDEL Gaetan
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur A		Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT



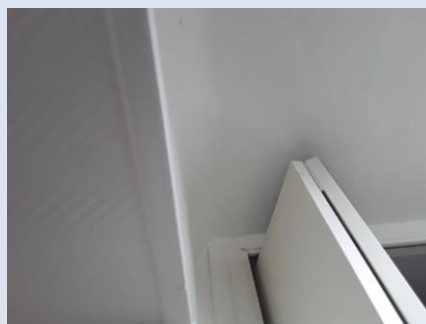
PRELEVEMENT : 319PBG0001P003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	319PBG0001 17/07/2018		WC
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture plaque de plâtre	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en faible quantité non séparable	17/07/2018	BEDEL Gaetan
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT

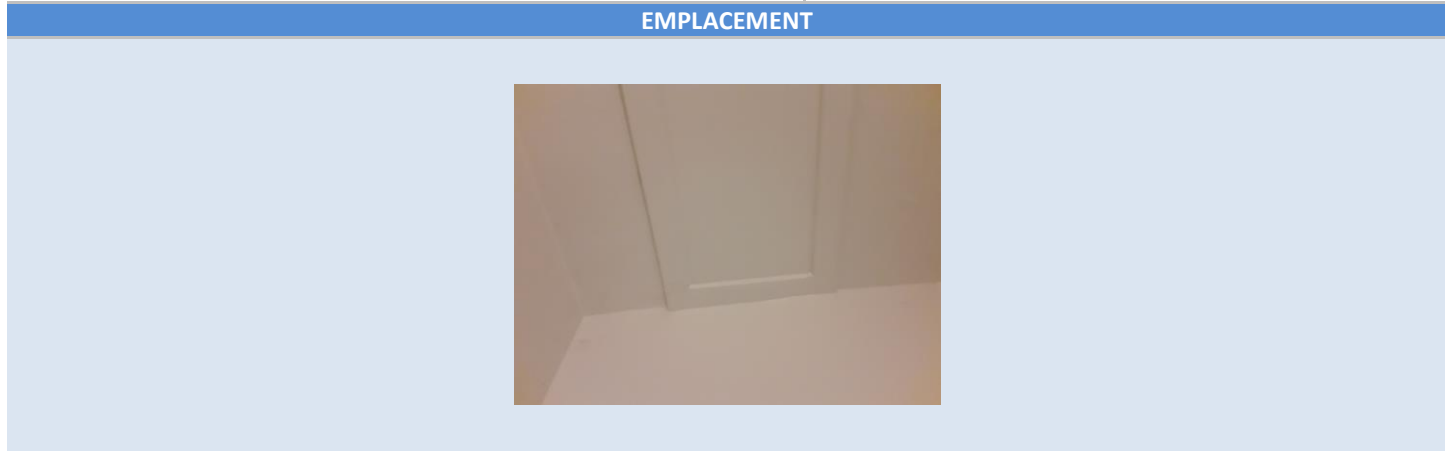


PRELEVEMENT : 319PBG0001P004			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	319PBG0001 17/07/2018		Dégagement
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture plaque de plâtre	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	17/07/2018	BEDEL Gaetan
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Amiante non détecté	

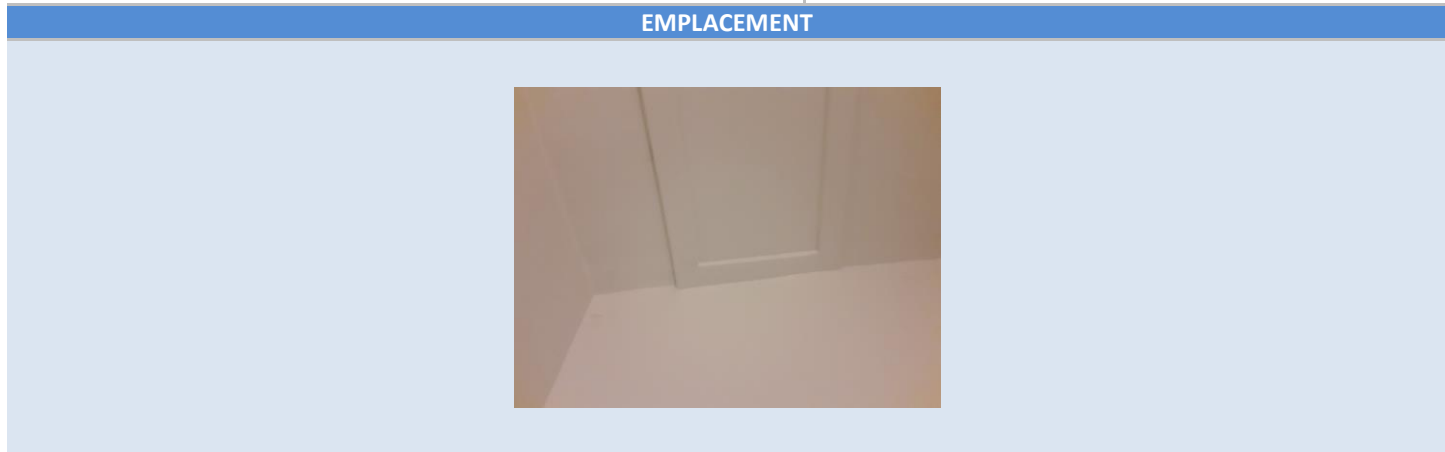
EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 319PBG0001P005			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	319PBG0001 17/07/2018		Combles
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Joint de brique		17/07/2018	BEDEL Gaetan
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol			



PRELEVEMENT : 319PBG0001P006			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	319PBG0001 17/07/2018		Combles
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Laine de verre		17/07/2018	BEDEL Gaetan
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol			





## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tel : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

### RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-78186 EN DATE DU 26/07/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : AGENCE EHI IDF (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0718-78186 Réf. Commande Client : 319PBG0001--01
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 23/07/2018

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique(s) : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

- ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Réf dossier client : 319PBG0001-01 - RUE DE LA LIBERATION 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE Réf échantillon client : 319PBG0001P001 / MAISONS INDIVIDUELLES - Murs - Ensemble des pièces humides - Enduit Peinture / Cuisine Mur A Enduit Peinture béton		Réf échantillon ITGA : IT071807-50085 Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture		
¶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META	1	26/07/2018	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 319PBG0001-01 - RUE DE LA LIBERATION 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE Réf échantillon client : 319PBG0001P002 / MAISONS INDIVIDUELLES - Murs cloisons - Ensemble des pièces humides - Enduit Peinture / WC Mur A Enduit Peinture		Réf échantillon ITGA : IT071807-50086 Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture		
¶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META	1	26/07/2018	Amiante non détecté / -

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 03

Page 1/2



**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-78186 EN DATE DU 26/07/2018**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Ref dossier client : 319PBG0001-01 - RUE DE LA LIBERATION 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE Ref échantillon client : 319PBG0001P003 / MAISONS INDIVIDUELLES - Plafonds - Ensemble des pièces humides - Enduit Peinture / WC Plafond Enduit Peinture plaque de plâtre		Ref échantillon ITGA : IT071807-50087		Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture en faible quantité
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en faible quantité non séparable	META	1	26/07/2018	Amiante non détecté / -
Ref dossier client : 319PBG0001-01 - RUE DE LA LIBERATION 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE Ref échantillon client : 319PBG0001P004 / MAISONS INDIVIDUELLES - Plafonds - Dégagement - Enduit Peinture / Dégagement Plafond Enduit Peinture plaque de plâtre		Ref échantillon ITGA : IT071807-50088		Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META	1	26/07/2018	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 03

Page 2/2

ATTESTATION(S)



réinventons / notre métier



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :

EXPERT HABITAT ET INDUSTRIE INGENIERIE  
21 ROUTE D'ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10063271004 ayant pris effet le 01/03/2018.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES MISSIONS REALISEES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

- ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
- DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIMITIVES
- CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
- CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
- REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
- REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
- DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
- CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
- DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
- RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION
- ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
- ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)
- INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)
- MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
- CALCULS DES MILLIEMES - TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
- ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM)
- DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
- DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
- ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
- DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF
- ETAT DES LIEUX LOCATIFS
- DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
- CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
- DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE- MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES
- THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
- DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
- DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
- DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230 2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.
- DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
- EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 01/03/2018 au 01/01/2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitat (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code. L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constitué de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitat. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 01/01/2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 15/02/2018 - Pour la Compagnie,

VD ASSOCIES  
81, Bd Pierre Premier  
33110 LE BOUSCAT  
RCS 794 672 238 ORIAS : 13010220  
Tél. : 05 56 30 95 75

PEFC 10-31-1483 / Contrôle PEFC  
UNE NORME ISO 26000

NATURE DES CONDUITS VMC :

Conduit de ventilation naturel en beton.



NATURE DES CONDUITS VMC :

Conduit de ventilation naturel en PVC.



NATURE DES BOUCHES :

Bouche en PVC.



## CERTIFICAT DE COMPETENCES



### Certificat de compétences Diagnosticneur Immobilier



N° CPDI 3869

Version 01

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :  
**Monsieur Gaëtan BEDEL**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante **Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis**  
Date d'effet : 22/04/2016, date d'expiration : 21/04/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 23/05/2016

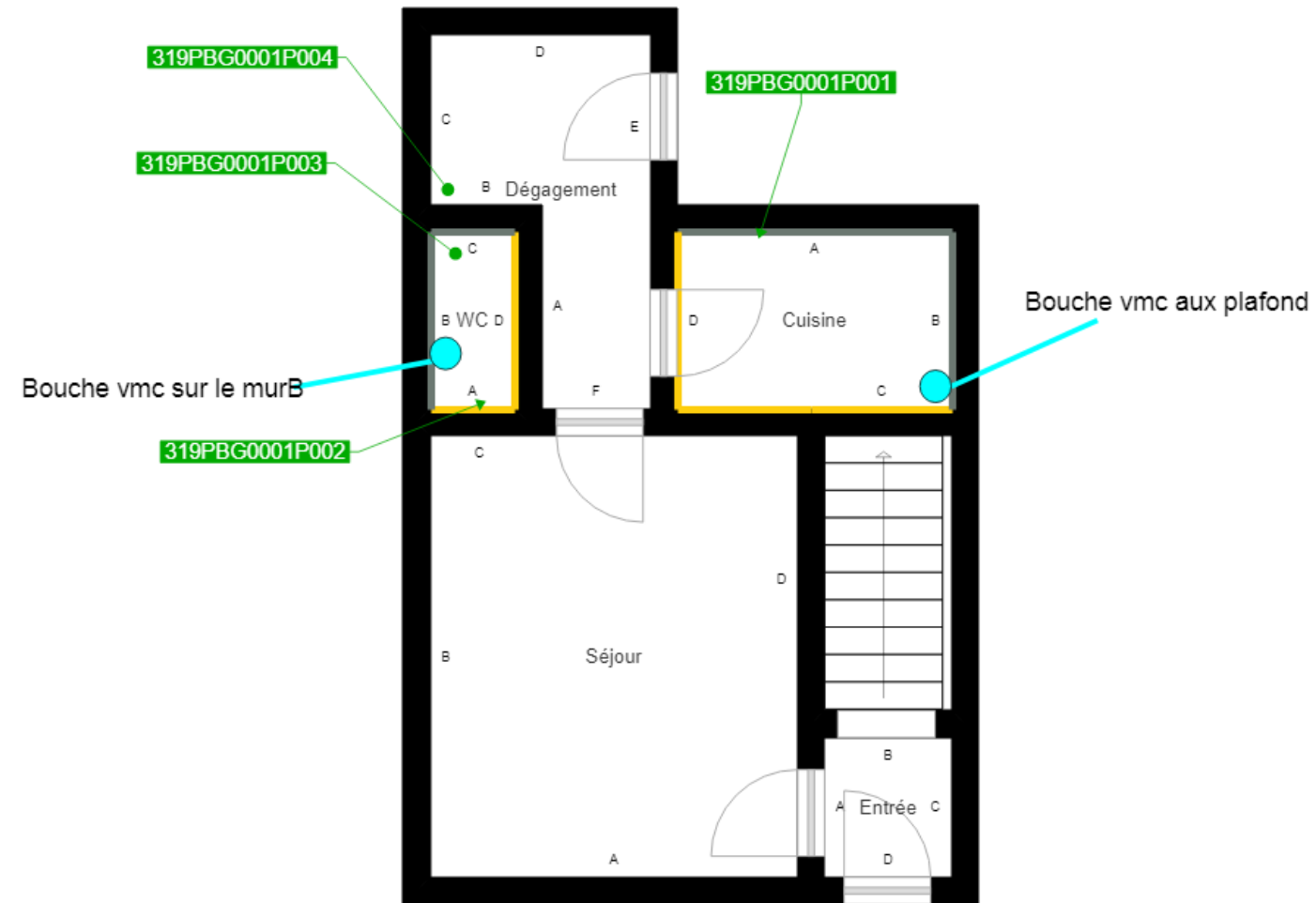
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 09/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 11/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.

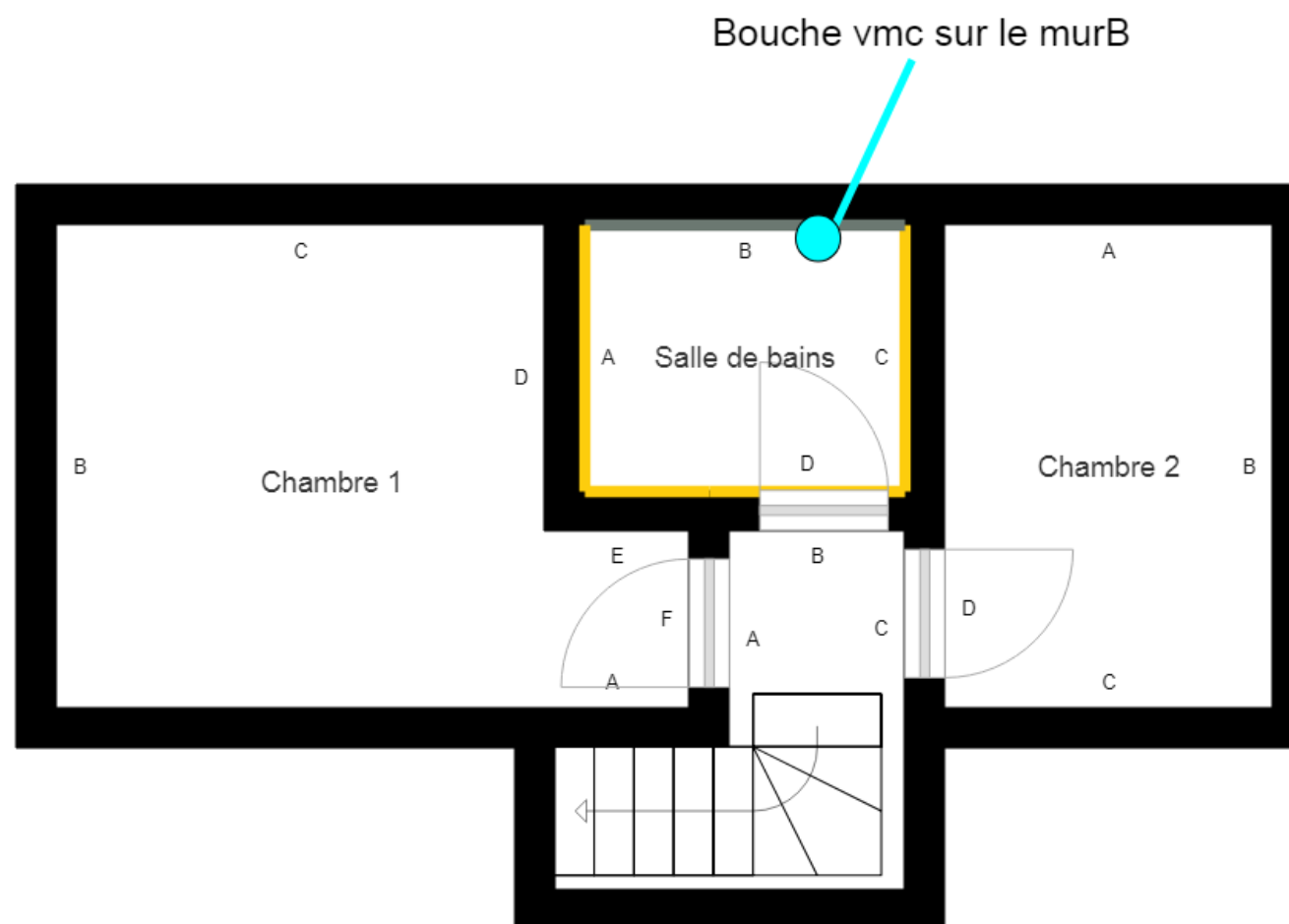
**I.Cert**  
Institut de Certification  
Certification de personnes  
Diagnosticneur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

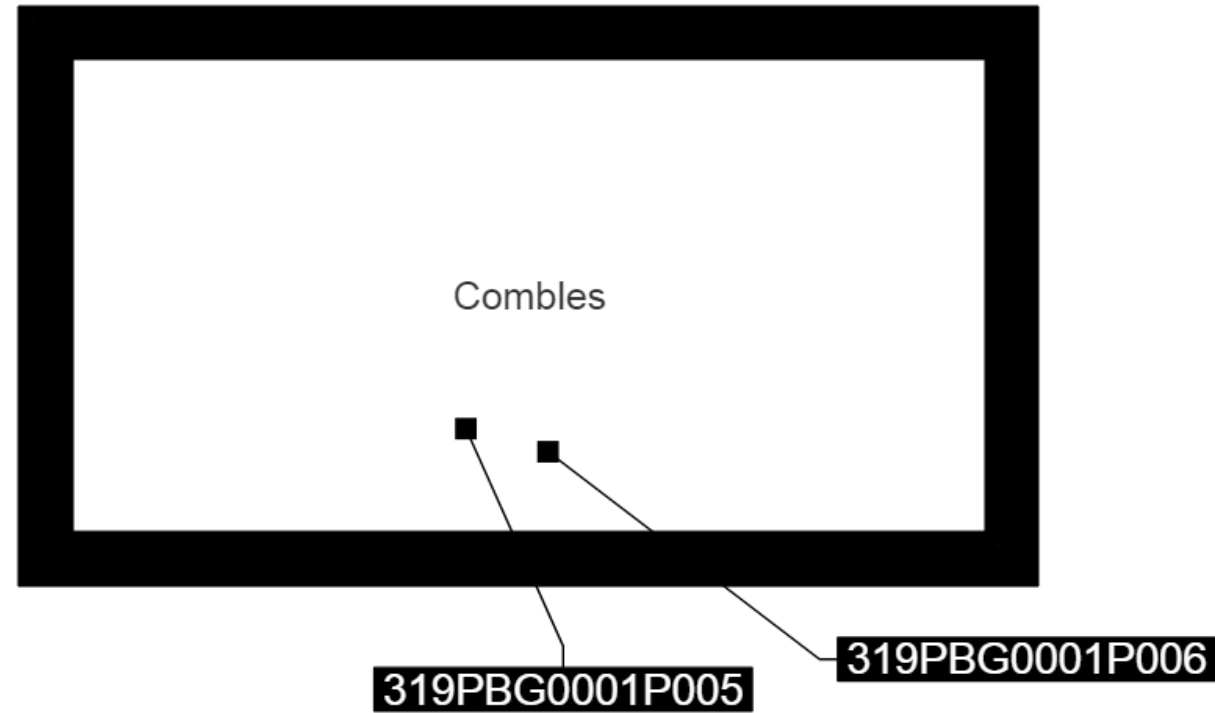
Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPDI FR11 rév 10







	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sol amianté
	Plafond amianté
	Sol et Plafond amiantés